

N° du groupe : 26

UNIL, Faculté de biologie et de médecine, 3^e année de médecine

Médecine : individu-communauté-société (MICS), programme de médecine et santé communautaires

Module B3.6 – immersion communautaire

Équivalence des soins en milieu carcéral

Livia Albert, Sam Kehtari, Corinne Landa Aguila, Nicolas Le Brun, Maria Riera

Problématique : Les 109 prisons suisses ont incarcéré plus de 8500 détenus en 2012. Ces individus souvent précarisés sur les plans sociaux et médicaux peuvent trouver dans leur incarcération une opportunité d'accès à ces réseaux. Dans le canton de Vaud, le Service de Médecine et de Psychiatrie Pénitentiaires (SMPP) est l'organe mandaté de l'exercice de la médecine dans le milieu carcéral, et tente d'asseoir les principes éthiques et déontologiques tels qu'ils sont défendus par l'Académie Suisse des Science Médicales, eux-mêmes directement inspirés des règles élaborées par les instances supranationales (ONU, Conseil de l'Europe etc.).

Objectifs : Evaluer le respect de l'égalité des soins entre les domaines public et carcéral et identifier les sources de divergences thérapeutiques entre les deux domaines précités.

Méthodologie : Nous avons effectué nos recherches dans la littérature, puis les avons mises en perspective par des entretiens avec différents médecins pratiquant en milieu carcéral, ainsi que par la visite de prisons.

Résultats : Depuis une vingtaine d'années, l'accès et la permanence des soins au sein des prisons vaudoises ont évolué de manière conséquente. Un travail important a été effectué par les équipes médicales et le personnel de surveillance de manière à garantir la confidentialité des soins sans empêcher un partenariat constructif. Néanmoins, l'extraction des détenus vers le milieu hospitalier reste une source de complexité et de difficultés importantes dans la prise en charge médicale des détenus. La durée parfois incertaine d'incarcération entrave également les investigations et traitements normalement entrepris dans le milieu libre.

Conclusion : Le SMPP a dû répondre aux contraintes intrinsèques au milieu carcéral, notamment en favorisant l'émancipation de la médecine face à cette autorité. Cependant, l'exécution des peines et mesures dont fait partie l'incarcération étant à la charge des cantons, une variabilité dans les conditions de détentions et d'accès aux soins des individus incarcérés est à noter en Suisse.

Mots clés : Equivalence des soins, santé en milieu carcéral, santé en prison, service de médecine et psychiatrie pénitentiaires



Algorithmes Pénal et Médical

Introduction

Les 109 prisons suisses ont incarcéré plus de 8500 détenus en 2012, souvent précarisés sur les plans sociaux et médicaux.

L'enfermement, le choc carcéral, la restriction de l'espace et des mouvements, les exigences sécuritaires et la perte des liens familiaux sont autant de facteurs qui ont des répercussions importantes sur la santé des patients détenus.

Dans le canton de Vaud, le Service de Médecine et de Psychiatrie Pénitentiaires (SMPP) est l'organe mandaté de l'exercice de la médecine en milieu carcéral, et tente d'asseoir les principes éthiques et déontologiques spécifiquement élaborés par les instances internationales (notamment le Conseil de l'Europe), et repris par l'Académie Suisse des Sciences Médicales en 2002.

Dans le dialogue avec l'institution pénitentiaire, les réponses apportées par le SMPP n'ont cessé de gagner en considération et favorisent ainsi l'équivalence des soins entre le milieu carcéral et le milieu libre.

Voici la situation actuelle.

Objectifs

- 1 Evaluation du respect de l'égalité des soins entre les domaines public et carcéral.
- 2 Identification des sources de divergences thérapeutiques entre les deux domaines précités.

Méthodologie

- 1 Mise en perspective de recherches dans la littérature par des entretiens avec différents médecins pratiquant en milieu carcéral.
- 2 Visite d'établissements pénitentiaires et suivi d'un médecin pratiquant dans ces milieux.

Résultats

Voir les algorithmes de prises en charge légale et médicale (ci-dessous).

Conclusion

Les patients incarcérés dans le canton de Vaud bénéficient de soins dont l'équivalence s'est considérablement rapprochée du milieu libre, notamment en matière de permanence et d'accès au système de soins, ainsi qu'en termes de confidentialité vis-à-vis des agents de détention et de la direction pénitentiaire. En effet, le SMPP a peu à peu permis l'émancipation de la médecine face à cette autorité.

Actuellement, les principales difficultés résident dans les délais imposés par les démarches nécessaires au transfert des détenus entre le milieu carcéral et le milieu hospitalier. Pour pallier à ce défaut, le canton de Vaud a pour projet la construction d'une structure hospitalière psychiatrique et somatique au sein des établissements pénitentiaires pour permettre une meilleure prise en charge des situations psychiatriques lourdes, améliorer l'accessibilité à des soins somatiques spécialisés et réduire le nombre de transferts au CHUV. Ainsi, les délais

et la stigmatisation actuellement vécus par cette patientèle seraient atténués. Il en résulterait une avancée quant à l'efficacité et la rapidité de prise en charge médicale des détenus.

Enfin, l'exécution des peines et mesures étant à la charge des cantons, il est à relever, au sein de notre pays, une variabilité dans les conditions de détentions et d'accès aux soins des individus incarcérés. Dans un tel contexte fédéral, le canton de Vaud se positionne parmi ceux dont l'offre en soins pénitentiaires est la plus développée.

Remerciements

Nous tenons à remercier notre tuteur, de même que toutes les personnes ayant contribué à la réalisation de ce travail, sans les citer nominativement afin de préserver leur anonymat.

Bibliographie

- 1 - Académie Suisse des Sciences Médicales. Exercice de la médecine auprès des personnes détenues. 2002.
- 2 - Conseil de coopération pénologique en coopération avec le Comité Européen de la Santé. Comité des Ministres. Recommandation N°R(98)7. Avril 1998.
- 3 - Beer D, Gravier B. La médecine générale en milieu de détention. Revue Médicale Suisse N°88. 22 Nov 2006, n° d'article: 31509.
- 4 - Niveau G. Relevance and limits of the principle of "equivalence of care" in prison medicine. Journal of Medical Ethics. 2007;33:610-613
- 5 - Elger BS. Prison medicine, public health policy and ethics: the Geneva experience. Swiss Medical Weekly. 7 Nov 2011;141:w13273

